

## **DEBAT NATIONAL sur L'AVENIR de L'ECOLE**

**Secteur de Saint-Rémy  
Circonscription Chalon 1**

### **PREALABLE** :

Les communes concernées sont Saint-Rémy, Lux, La Charmée, Saint-Loup de Varennes, Sevrey et Varennes le Grand.

Il s'agit de 5 communes de 1000 à 2000 habitants, et d'une commune de plus de 7500 habitants pour Saint-Rémy.

J'ai compté 66 participants.

Les parents des élèves, les enseignants et les élus étaient représentés dans des proportions assez semblables et tous ont participé et animé ce débat.

J'ai co-animé ce débat avec Guy Talès, DDEN également en essayant surtout de faire débattre entre eux les divers acteurs présents.

Je tiens à souligner l'implication de l'inspecteur de l'Education Nationale pour la préparation et l'organisation de ce débat et à le remercier d'avoir choisi les DDEN pour animer ce débat sur l'avenir de l'école.

### **SYNTHESE** :

Après une présentation par l'Inspecteur de l'Education Nationale, les 3 questions sélectionnées lors d'une réunion préparatoire sont présentées et proposées par les 2 animateurs.

Un temps est imparti à chaque question et le débat s'engage.

Les questions retenues sont les questions **8 16 et 18**.

### **Question 8 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?**

#### **1) les effectifs :**

- des classes trop chargées qui ne permettent pas toujours de consacrer le temps nécessaire et le contact affectif motivant et indispensable à chaque enfant pour développer correctement l'apprentissage.

#### **2) la scolarisation précoce (2ans)**

- la nécessité de socialisation prise en charge par l'école ou non a été posée.

- les besoins sociaux ont été soulignés avec force (les deux parents travaillant - les places en crèche insuffisantes - le manque d'assistantes maternelles - les charges supplémentaires dues à une scolarisation tardive et la différence entre les communes de cette prise en charge plus ou moins tôt par l'école maternelle).

- la nécessité d'accueil des enfants en maternelle dans ce cadre de scolarisation précoce, dans des classes spécifiques avec des locaux adaptés.
- La nécessité de prendre en compte l'âge « réel » de l'enfant et non son âge légal en s'appuyant sur l'année civile.

### 3) les rythmes

- rythme global trop chargé pour trop d'élèves (garderie le matin, temps scolaire, cantine, temps scolaire, garderie péri ou extra scolaire)
- nécessité d'améliorer ces rythmes et des temps de repos adaptés pendant cette journée scolaire
- nécessité de convaincre les parents d'avoir une meilleure adaptation au rythme de l'enfant plutôt que le contraire.

### 4) les programmes

- des questions se posent sur les nouvelles activités venues s'ajouter au programme (anglais informatique...), ces nouvelles activités sont-elles au détriment du temps accordé aux apprentissages fondamentaux ?
- un fort consensus s'est dégagé sur la nécessité d'insuffler le plaisir d'apprendre en motivant les enfants qui en ont besoin par des postures, des moyens, des outils pédagogiques adaptés.

### 5) la réussite scolaire

- la question s'est évidemment posée sur ce qu'est la réussite, réussir sa vie, se réaliser soi-même, réussir professionnellement.
- Plusieurs questions ont été posées pour savoir si l'on disposait d'études sérieuses quant à des âges privilégiés pour les apprentissages (langage, langues, lecture, écriture.....), d'autres pays le préconisant plus tard, tout en favorisant une scolarisation précoce.
- Il est précisé un rapport démontrant qu'une scolarisation très précoce limite de façon importante le redoublement en CP.

## Question 16 :

**Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?**

### 1) Relations parents-enseignants

- école trop fermée aux parents pendant le temps scolaire et contacts encore trop insuffisants (malgré des améliorations).
- temps particulier à prévoir pour la réception des parents en plus des réunions de rentrée.
- contacts à privilégier lors d'activités extra scolaires (fêtes-sorties...).
- trouver des moyens d'actions avec les parents d'enfants en difficulté et trouver des moyens de communication avec ces parents souvent non joignables.
- nécessité que les parents respectent l'enseignant pour sa fonction( attitude, langage devant leurs enfants).
- demande d'une information plus large des programmes auprès des parents.
- demande de précision quant au travail à la maison.
- demande de création à nouveau de liens privilégiés école-parents-enfants avec les moyens nécessaires (l'organisation à nouveau de kermesses et autres.....)
- demande en matière d'éducation citoyenne : les parents ne doivent pas transférer les responsabilités qui leur incombent sur les enseignants

## **2) relations enfants enseignants**

Il est à noter que les enfants n'étaient pas invités à ce débat.

L'essentiel des remarques se résume par : l'attitude des enfants dépend beaucoup de l'attitude des parents.

## **3) relations parents-représentants des parents**

- peu de candidatures aux élections de parents d'élèves.
- peu de contacts, réunions entre parents élus délégués avec les parents.
- tendance à exprimer des problèmes personnels ou des cas concernant qu'un ou deux élèves sans s'assurer de l'avis de l'ensemble des parents.
- nécessité de donner plus d'informations aux délégués élus sur leur rôle représentatif par rapport à l'ensemble des parents, surtout si ces élus ne font pas partie des fédérations de parents d'élèves
- Possibilité d'améliorer ces réunions entre les délégués de parents et les parents en initiant des réunions avant les réunions de conseil d'école.

## **Question 18 :**

## **Comment, en matière d'éducation, définir et répartir et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités locales ?**

Il a été souligné, en préalable, l'évolution très positive du « parc » immobilier de nos écoles communales depuis plus de vingt ans avec les remarques suivantes :

- moyens inégaux entre petites, moyennes et communes importantes qui proviennent du poids des investissements totalement différent selon la taille de la commune et qui peuvent provenir de la volonté politique ou non d'une commune en matière scolaire.
- Même remarque en ce qui concerne les investissements pour le fonctionnement et le matériel pédagogique d'où des disparités qui aggravent l'inégalité entre les enfants.
- Demande d'un système de péréquation pour faciliter les investissements nécessaires de manière plus équilibrée.
- Demande de prise en compte aussi de l'existence et des possibles compétences des agglomérations pour pallier à ces inégalités et permettre aux plus petites communes d'investir dans leurs écoles sans bloquer tout autre investissement.
- Problème des aides-éducateurs supprimés qui apportaient une aide réelle pour être au plus près des élèves ( activités motivations classes dédoublées.....) et qui pourront être remis en place dans les grandes villes ou « grandes » communes qui en ont la volonté mais qui ne pourront l'être dans les écoles plus rurales :  
**demande très forte à ce que tous les adultes intervenant à l'école dans le domaine de l'éducation soit bien pris en charge par l'Etat pour assurer une égalité sur le territoire.**
- Mise en Réseau de plusieurs des écoles de plusieurs petites communes : très bénéfiques pour tous-élèves et collectivités – en milieu rural.
- demande de mise en commun de moyens et de compétences afin d'assurer équitablement les nouveaux enseignements (informatique, langue, initiation à la culture...)
- rappel de l'une des fonctions des DDEN (observateurs objectifs ) qui peuvent constater ces différences de moyens lors de leurs visites.

Une conclusion :

le devenir de l'école, ***un service public plus près de tous les élèves et plus équitablement réparti.***

Michel LAGNEAU

